

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

#### **Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés**

NOR : SASX1030332X

Le directeur général, M. Frédéric Van ROEKEGHEM, délègue sa signature à des agents de la caisse dans les conditions et limites fixées ci-dessous.

#### **DIRECTION DÉLÉGUÉE À LA GESTION ET À L'ORGANISATION DES SOINS (DDGOS)**

*Direction des assurés (DAS)*

*Mission programmes d'accompagnement des patients (PAP)*

#### **Mme Natacha LEMAIRE**

Décision du 12 avril 2010

La délégation de signature accordée à Mme Natacha LEMAIRE par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

#### **M. Jean-Paul PRIEUR**

Décision du 12 avril 2010

Délégation de signature est accordée à M. Jean-Paul PRIEUR, responsable de la mission programmes d'accompagnement des patients, DDGOS/DAS, pour signer :

- la correspondance courante de la mission programmes d'accompagnement des patients, à l'exclusion :
  - des circulaires, lettres réseau, enquêtes/questionnaires ;
  - des lettres qui, par nature, doivent être signées par le directeur général, le directeur délégué à la gestion et à l'organisation des soins ou la directrice des assurés ;
- les états de frais et pièces justificatives correspondant aux déplacements des membres des instances pour lesquels des accords d'indemnisation existent ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la mission concernée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

#### **Mme le docteur Catherine CHATELLIER**

Décision du 12 avril 2010

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul PRIEUR, responsable de la mission programmes d'accompagnement des patients, délégation de signature est accordée à Mme le docteur Catherine CHATELLIER, adjointe médicale au responsable de la mission programmes d'accompagnement des patients, DDGOS/DAS, pour signer :

- la correspondance courante de la mission programmes d'accompagnement des patients, à l'exclusion :
  - des circulaires, lettres réseau, enquêtes/questionnaires ;
  - des lettres qui, par nature, doivent être signées par le directeur général, le directeur délégué à la gestion et à l'organisation des soins et la directrice des assurés ;
- les états de frais et pièces justificatives correspondant aux déplacements des membres des instances pour lesquels des accords d'indemnisation existent ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la mission programmes d'accompagnement des patients.

La présente décision sera publiée conformément au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

**Mme Karina ODDOUX**

Décision du 12 avril 2010

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul PRIEUR, responsable de la mission programmes d'accompagnement des patients, DDGOS/DAS, délégation de signature est accordée à Mme Karina ODDOUX, adjointe administrative au responsable de la mission programmes d'accompagnement des patients, pour signer :

- la correspondance courante de la mission programmes d'accompagnement des patients, à l'exclusion :
  - des circulaires, lettres réseau, enquêtes/questionnaires ;
  - des lettres qui, par nature, doivent être signées par le directeur général, le directeur délégué à la gestion et à l'organisation des soins ou la directrice des assurés ;
- les états de frais et pièces justificatives correspondant aux déplacements des membres des instances pour lesquels des accords d'indemnisation existent ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la mission concernée.

La présente décision sera publiée conformément au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.  
Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

*Département de la réglementation (DREGL)*

**M. Didier LAPORTE**

Décision du 12 avril 2010

Délégation de signature est accordée à M. Didier LAPORTE, responsable du département de la réglementation, pour signer :

- la correspondance générale émanant du département de la réglementation, à l'exclusion :
  - des circulaires, lettres réseau, enquêtes/questionnaires ;
  - des lettres qui, par nature, doivent être signées par le directeur général ou par le directeur délégué à la gestion et à l'organisation des soins ;
- les états de frais et pièces justificatives correspondant aux défraiements des membres des instances pour lesquels des accords d'indemnisation existent ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées entrant dans le cadre des marchés relevant du département de la réglementation ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, engagements, dégagevements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toute pièce comptable concernant :
  - le Fonds national des accidents du travail et des maladies professionnelles, pour les conventions internationales allant jusqu'à 5 M€ (cinq millions d'euros) ;
  - le Fonds national de l'assurance maladie allant jusqu'à 5 M€ (cinq millions d'euros) ;
  - et tout autre opération relevant de ses attributions allant jusqu'à 5 M€ (cinq millions d'euros) ;
- les opérations de trésorerie de la gestion assurance maladie et les opérations de trésorerie de la gestion accidents du travail et maladies professionnelles se rapportant aux conventions internationales allant jusqu'à 5 M€ (cinq millions d'euros).

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION DE LA STRATÉGIE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES (DSSES)

**M. Yvon MERLIERE**

Décision du 14 avril 2010

La délégation de signature accordée à M. Yvon MERLIERE par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION (DICOM)

*Mission relations avec la presse*

**Mme Dorothee HANNOTIN**

Décision du 14 avril 2010

La délégation de signature accordée à Mme Dorothee HANNOTIN par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.  
Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)

*Direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI)*

**M. Michel FRANCO**

Décision du 12 avril 2010

La délégation de signature accordée à M. Michel FRANCO par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.  
Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.